

## Infos/Com INFRAPOLE Lorraine

### Compte rendu de la RÉUNION DP DU 06 septembre 2017

Réunion présidée par **M. ARADAS-DET**, assisté de **M. DUCH-RRH**.

#### ○ EXTERNALISATION / SOUS-TRAITANCE.

Le DET reconnaît une forte augmentation de celle-ci. Il souligne que c'est une volonté politique de la Direction Nationale SNCF-RESEAU et qu'il est là pour l'appliquer. Il nous assure qu'il fait remonter au niveau national les limites et les dérives de cette politique. Il nous assure aussi que sur l'établissement nous sommes au maximum de l'externalisation.

L'UNSA-Ferroviaire exige que comme la Maîtrise d'Ouvrage, la Maîtrise d'Œuvre et la surveillance continue des chantiers soient assurées par les cheminots de SNCF Réseau. Il ne faut pas continuer à brader la maintenance et les tâches de sécurité aux entreprises extérieures.

#### ○ MISE EN PLACE FORFAIT JOUR

Le DET a désigné les postes éligibles au forfait jour, une ICCHSCT a eu lieu le 12 mai. La mise en place est prévue le 01 octobre.

Le forfait jour devrait être mis en application au plus tôt le 1er octobre sur notre établissement sous réserve que les agents aient signé leur convention.

L'UNSA-Ferroviaire poursuit les négociations de cet accord avec la Direction Nationale, notamment sur les points donnant lieu à interprétation.

Notre Etablissement est concerné par les agents qualifications E qui étaient au titre III et ne seront plus éligibles au F-J, l'UNSA-FERROVIAIRE déplore les choix faits par notre Direction d'Etablissement.

L'UNSA-Ferroviaire revendique et s'efforcera d'obtenir une période transitoire minimum de 3 ans concernant les qualifications D (non éligible au FJ) et les qualifications E qui ne seraient plus éligibles au FJ. Même si ces agents basculent au Titre II (tableau de service), l'Unsa-Ferroviaire exige qu'ils continuent à bénéficier du régime 18 RQ.

## ○ FORMATION AGENTS SE

Pour la Direction, le retard des formations est dû à une forte embauche d'agent SE et un manque de formateur.

L'UNSA-Ferroviaire regrette la formation à deux vitesses mise en place par l'entreprise. En effet si vous êtes formé par SFERIS (sous-traitant) cela vous prendra 1an et demi, si vous êtes dans un cycle interne SNCF il vous faudra presque trois ans.

L'UNSA ferroviaire exige que cesse cette différence de durée et que cette formation soit ré-internalisée au sein de notre Entreprise.

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage.....

## ○ C.O (Cadre d'Organisation)

Le CO a été transmis aux organisations syndicales le 31 août .

L'UNSA-Ferroviaire a enfin reçu le CO. Elle prendra le temps d'étudier celui-ci pour vérifier s'il est conforme à la réalité des équipes, brigades, secteur, UP et Pôles.

## ○ INTERIMAIRES

13 intérimaires à ce jour, 1 au siège de l'établissement, 7 en maintenance et 5 sur le RVB. Pour l'an prochain 0 intérimaire de prévu.

L'UNSA-Ferroviaire constate que le DET a enfin entendu notre message concernant l'utilisation d'intérimaires et les nombreux problèmes de sécurité/responsabilité que cela pose.

L'externalisation ne doit pas être la solution pour compenser le manque d'effectifs.

La solution, nous la connaissons : c'est l'embauche d'agents au cadre permanent.

## ○ C.E : cantines

Il faut maintenant présenter une carte d'appartenance CE RESEAU M&T pour manger à la cantine. En effet si vous n'êtes pas du bon CE vous devrez payer plus cher pour manger. Bel exemple de discrimination !

Lors de la pause-repas de cette réunion DP qui s'est tenue au Campanile de la Gare, la délégation CGT qui prône pourtant les bienfaits de la cantine située à moins de 3 min avait certainement oublié les cartes « CE ». La délégation préférant se restaurer sur place.



LE CAMPANILE NE DEMANDE PAS DE CARTE mais PREND LA CARTE TICKET RESTAURANT.

L'UNSA-Ferroviaire a négocié pour vous, sous certaines conditions, la mise en place du titre restaurant.

La délégation UNSA-Ferroviaire en profite pour vous rappeler que la décision de refus des titres restaurant exprimée par le salarié pourra faire l'objet d'un réexamen annuel à la date anniversaire de la signature de l'accord (ce sera en Novembre 2017).

Si vous avez changé d'avis suite à de mauvaises informations et que vous êtes éligibles, manifestez-vous auprès de votre hiérarchie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### ABROGATION RH 00942 SUR LE TELETRAVAIL

Le RH 00942 sur le télétravail a été abrogé dans l'été. Le Dispositif repose maintenant sur l'accord collectif relatif à la mise en place du télétravail au sein du GPF, négocié puis signé par l'UNSA Ferroviaire le 7 juillet 2017. Le travail à distance s'appuie donc désormais sur un texte d'un niveau plus élevé et plus robuste. Nous rappelons que le télétravail, alterné avec du travail sur le Lieu Principal d'Affectation, est accessible maintenant sous deux formes : à domicile et dans les bureaux partagés du GPF.

L'UNSA Ferroviaire tient l'accord à votre disposition (disponible également sur intranet, dans « mon intranet » puis Espace RH puis accords collectifs).

Pour la délégation UNSA-Ferroviaire :

- ✓ Laurent GOUGNOT, Parcours SEG BLAINVILLE
- ✓ Stéphane HALLER, Equipe Voie de BLAINVILLE
- ✓ Philippe MARQUISE, Parcours SEG WOIPPY TRIAGE
- ✓ Jean-Christophe WITTMANN Parcours SEG BLAINVILLE
- ✓ Pierre BERTRAND, Représentant syndical (Parcours SEG METZ-SABLON)

La prochaine réunion des DP aura lieu le :

**30 novembre 2017**

Merci d'adresser vos questions avant le **20/11/2017** à la délégation UNSA.

*Retrouvez toutes les infos et nos tracts sur notre site :*

<http://lorraine.unsa-ferroviaire.org/>

UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)

